

Séance extraordinaire du 15 juillet 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le vendredi 15 juillet 2022 à 13 h 30, à la salle du conseil située au 317, rue des Érables à Saints-Anges.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
Mme Nathalie Mercier, siège 2
M. Éric Drouin, siège 5
M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Sont absents : M. Roger Drouin, siège 3
M. Frédéric Forgues, siège 4

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1- Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

Conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile, les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance. La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance extraordinaire du 15 juillet 2022.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2207-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-12 décrétant la création d'un fonds de roulement;

3- Loisirs et culture

- 3.1 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement du parc des Loisirs;

4- Période de questions

5- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2- Greffe

2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-12 décrétant la création d'un fonds de roulement

Le conseiller Jocelyn Desrochers donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2022-12 décrétant la création d'un fonds de roulement. Ce règlement a pour objet de créer un fonds de roulement d'un montant 100 000 \$, soit moins que 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité.

Le projet de règlement 2022-12 est déposé et présenté par la mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Loisirs et culture

3.1 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement du parc des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges demande des soumissions pour

l'exécution des travaux décrit par l'appel d'offres 2022-03;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission suivante :

<i>SOUMISSIONNAIRES</i>	<i>PRIX DE LA SOUMISSION (Taxes incluses)</i>
Groupe RELIEF Inc.	3 047 111,70 \$

CONSIDÉRANT le dépôt d'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT l'écart entre le montant soumis et l'estimation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les consultants de la Municipalité recommandent de ne pas octroyer le contrat puisqu'il dépasse largement les limites budgétaires fixées;

2207-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges ne retienne pas la soumission de Groupe RELIEF Inc pour les travaux d'aménagement du parc des Loisirs.

QUE la Municipalité retourne en appel d'offres en octobre 2022 avec des documents révisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4- Période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance

5- Levée de la séance

2207-141

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 14 h 00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière